

COMMUNE de HOUSSEN

EXTRAITS PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HOUSSEN SEANCE DU 07 FEVRIER 2025

LOCATION « ALLMENDEN » - RENOUELEMENT DES BAUX

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les baux à ferme arriveront à échéance le 31 mars prochain.

Madame le Maire rappelle le taux de cotisation qui était de 1,6776 € / are en 2024. Ce taux est actualisé chaque année en fonction de l'indice national des fermages.

Madame le Maire rappelle que le changement de locataire en cours de bail, sans l'accord de la Commune, n'est pas toléré et n'est pas opposable à la Commune, propriétaire du terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

CHARGE Madame le Maire de renouveler les baux à ferme,

AUTORISE Madame le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au renouvellement des baux.